



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des  
territoires et de la mer**

Service de l'Environnement  
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Arras, **06 OCT. 2021**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
DES EAUX DE LA CANCHE**

- Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LEFRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 26 février 1999 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2011 et l'arrêté préfectoral complémentaire du 4 juillet 2014 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche ;
- Vu** l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 modifié portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-10-51 du 30 août 2021 portant délégation de signature à M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;
- Vu** les délibérations reçues suite aux élections régionales et départementales ;
- Considérant** que suite à la désignation des représentants du Département du Pas-de-Calais et de la Région Hauts-de-France, il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche ;
- Sur** proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Canche est modifiée comme suit :

### **Conseil Régional Hauts de France**

M. Ghislain TETARD

M. André GENELLE

### **Conseil Départemental du Pas-de-Calais**

Mme Blandine DRAIN

M. Claude BACHELET

**Article 2** : Le mandat des membres désignés suite à la désignation des représentants du Département du Pas-de-Calais et de la Région Hauts-de-France court jusqu'au 17 mars 2027, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais et mis en ligne sur le site internet : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Le Préfet  
Le Préfet du Pas-de-Calais

Louis LE FRANC

## Annexe : composition de la CLE du SAGE de la Canche

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Canche, en vigueur, est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

### **Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (30 membres) :**

<b>Conseil Régional des Hauts de France</b>
M. Ghislain TETARD
M. André GENELLE
<b>Conseil Départemental du Pas-de-Calais</b>
Mme Blandine DRAIN
M. Claude BACHELET
<b>Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais</b>
M. Jean-Marie TINCHON, Maire de BOUBERS-SUR-CANCHE
M. Serge MAGNIEZ, Maire de TENEUR
M. Guy LAMBERT, Maire d'HALINGHEN
M. François COQUART, Maire de REBREUVIETTE
M. André MICHEL, Maire de BEAUFORT-BLAVINCOURT
M. Michel HEDIN, Maire de BREXENT-ENOCQ
M. Hubert MAQUAIRE, Maire d'ESTREELLES
M. Jérôme JEUMER, Maire de NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL
M. Jean-Claude DESCHARLES, Maire de SAINT-JOSSE
M. Michel MASSART, Maire de BLANGY-SUR-TERNOISE
M. Franck PARMENTIER, Maire d'AUCHY-LES-HESDIN
M. Daniel SEPTIER, Maire de LOISON-SUR-CREQUOISE
M. Christian DRUELLE, Maire de VIEIL-HESDIN
M. André PONCHEL, Maire de CONTES
M. Samuel GUERVILLE, Maire de BEUSSENT
<b>Communauté de communes du Ternois</b>
M. Dominique COQUET
M. Marcel LECLERCQ
<b>Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois</b>
M. Constant VASSEUR
M. Eric BECOURT
<b>Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois</b>
M. Jean-François ROUSSEL
M. Dominique MASSON
<b>Communauté de communes des 7 Vallées – 7 VALLEES COMM</b>
M. Yves GILLE

<b>Communauté de communes des 7 Vallées – 7 VALLEES COMM</b>
M. Philippe LEJOSNE
<b>Communauté de communes des Campagnes de l'Artois</b>
M. Marc DEGRENDELE
M. Marc DEGRENDELE
<b>Syndicat Mixte Canche et Authie (SYMCEA)</b>
M. Philippe FOURCROY
<b>Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale</b>
M. Anthony JOUVENEL

**Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres) :**

Deux représentants de Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France ou son représentant,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président du Comité Régional de la Propriété Forestière des Hauts de France, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération Régionale Nord Nature Environnement, ou son représentant
Monsieur le Président du Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association pour la sauvegarde et la valorisation des moulins, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association Consommation, Logement et Cadre de vie du Pas-de-Calais, ou son représentant
Deux représentants des associations syndicales autorisées
Un représentant des structures de distribution des eaux
Monsieur le Directeur de la Société VEOLIA, ou son représentant

**Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État (11 membres) :**

Monsieur le Préfet en charge de la procédure d'élaboration du SAGE de la Canche, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur de la Délégation Manche – Mer du Nord du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur du Parc Naturel Marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant ;

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ou son représentant

Monsieur le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité du Pas-de-Calais, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur de l'IFREMER de Boulogne-sur-Mer, ou son représentant ;

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais ou son représentant ;

